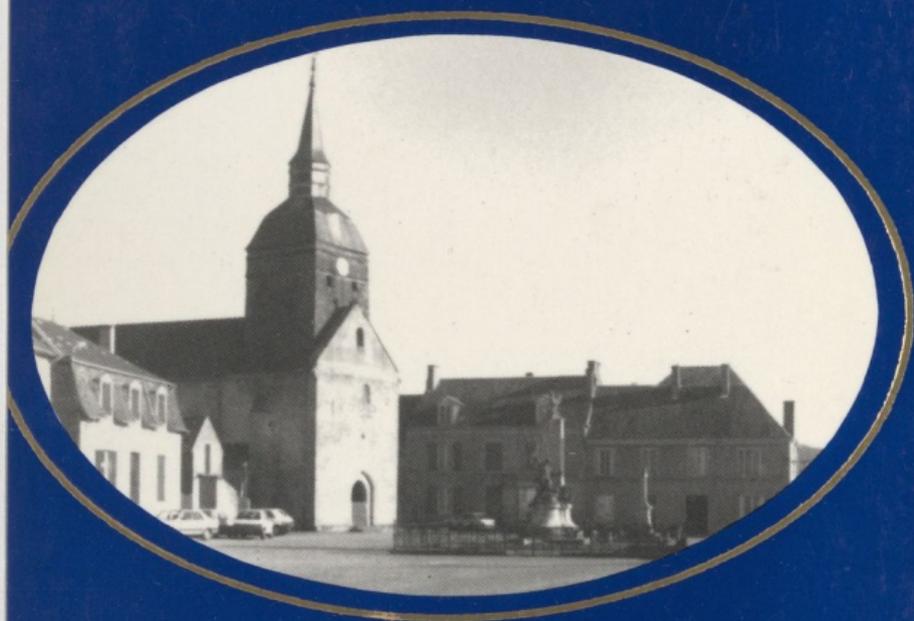


CLUGNAT

Janine RAPINAT



**Recherches sur l'Histoire
de la Commune de CLUGNAT
et ses environs**

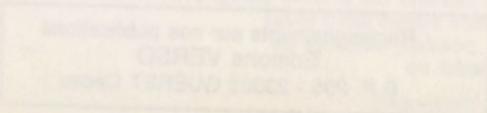
éditions
VERSO

**CLUGNAT
ET SES ENVIRONS**

Janine RAPINAT

16° LR⁷

62256



**Déjà parus
dans la même collection**
VERSO *non coll.*

La Creuse

Réédition des ouvrages de P. ANGLADE de 1847
et de V.A. MALTE-BRUN, 1882

Boussac

Réédition de Esquisses de Boussac
de H. de LAVILLATTE de 1907

Ajain

par l'abbé DARDY

« Le bourg d'Ajain et des alentours de l'an 1000 à 1900 »
Réimpression de l'édition de 1902

Bénévent l'Abbaye

par Jean CONQUET

Voilà un ouvrage qui permet d'aborder le langage secret
et les mystères de son Église, maillon indissociable de la chaîne
du grand chemin de Vézelay à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Aigurande

Gabriel MARTIN

« Histoire d'une frontière, de l'époque gauloise à nos jours. »
Réimpression de l'édition de 1905

Royère

Zénon TOUMIEUX

Cet ouvrage retrace l'histoire de Royère depuis les origines
à travers les événements anciens et plus récents, ainsi que ses transformations
successives jusqu'à la fin du siècle dernier.

Renseignements sur nos publications
Editions VERSO
B.P. 295 - 23006 GUÉRET Cedex

L

7836h9

W 066

217

Janine RAPINAT

93

CLUGNAT

Recherches sur son histoire

CLUGNAT

Clugnat est un village de 2500 h. à 310 mètres d'altitude, au pied de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude.

Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude.

Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude.

Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude.

Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude.

Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude. Le village est situé sur la rive gauche de la Clugne, à l'ouest de la colline qui porte le fort de Clugnat, à 470 mètres d'altitude.

« ...Clugnat, avec le fort château de Baptisses...
Toute cette région abonde en étangs,
en excellent poisson, en châtaignes,
en bétail et en gibier. »

(Manuscrit du XVII^e siècle.)

1647

DL-22031990-05893

DL-22031990-05893

JANIS RABINAT

CLIGNAT

Recherches sur son histoire

de la part

de son auteur

La Clignat

est un produit de la région de la Clignat

© Éditions VERSO - 1990
Tous droits réservés pour tous pays



CLUGNAT

Clugnat est actuellement un bourg de 310 habitants environ, auquel se rattachent, pour former une commune de 810 habitants, la plus importante du canton de Châtelus-Malvaleix, plus de quarante villages ou lieux-dits, dont les noms vont suivre.

L'altitude va de 330 mètres à Clugnat, 318 aux Monneyroux à 432 mètres à Gadoneix, 444 mètres à La Faye-Chapon, 470 mètres à Ligondeix, 451 mètres à Poussangette, 397 mètres à Doulon, 414 mètres au Petit-Mont, 300 mètres à Batisse, 329 mètres à Villaraud, etc.

Commune au relief variable, agréablement accidenté, dont les côteaux et les collines, les ruisseaux et les ruisselets, descendent de la petite chaîne granitique de Toulx-Ste-Croix, de Jalesches, de Marcillat vers les vallées du Verraux et de la Petite Creuse, les deux jolies rivières qui se rejoignent à Batisse.

*Le bourg de Clugnat, situé au bas d'un coteau, sous Doméran-
ges et Jalesches, dans un espace délimité de Georges au moulin
du Cloux par le Verraux, est dominé de loin par Toulx sur sa hauteur.*

*La route qui descend de Toulx et monte vers Châtelus y croise celle qui va de Boussac à Ladapeyre. Les maisons récentes suivent le tracé de ces deux axes bien au-delà du vieux Clugnat, bâti autour de ses deux places et de sa rue principale. Boussac est à 12 km, Toulx à 10 km, Châtelus à 8 km, Guéret à 30 km environ. Blaudeix, Bétête, Châtelus-Malvaleix, Domeyrot, Jalesches, Ladapeyre, Mal-
leret, Rimondeix, Saint-Silvain-sous-Toulx, Saint-Dizier-les-Domaines, Toulx-Sainte-Croix sont les communes limitrophes.*

*Les villages et les lieux-dits s'appellent : La Barre, Le Bartheix, Le Breuil, Batisse, Brosse, La Boissatte, Bussière, Châtres-d'en-Haut, Châtres-d'en-Bas, Le Cloux, La Couture, Le Courtioux, Doméran-
ges, Doulon, Etables, La Faye-Chapon, Gadoneix, Le Grand-Mont, Le Grand-Freneix, Georges, Les Gigots, Les Forges, Ligondeix, Le Mazeau, Les Monneyroux, Les Monceaux, Le Moulin-du-Cloux, Noizat, La Petite-Faye, Le Petit-Aigu, Le Petit-Freneix,*

Pouzeau, Poussange, Poussangette, Pradelette, La Pignolle, Le Petit-Mont, La Riberolle, Rouzier, La Sagne-au-Pieu, Télines, Les Vaury, Villaraud, La Villetelle, La Ville...

Jolis villages aux jolis noms, hélas en partie désertés ou ruinés mais qui, vu des hauteurs voisines, avec leurs toits rouges ou bleus, dans la verdure de l'été ou le gris bleuté de l'hiver ont un charme simple et vrai.

Il faut aller à La Faye-Chapon pour voir Doulon, Le Bartheix, La Petite-Faye, Pradelette... Il faut descendre de Ligondeix pour découvrir La Pignolle, Gadoneix, La Faye-Chapon, Poussangette... Et ne pas oublier La Riberolle, Le Petit-Freneix, Les Monneyroux, Noizat, Villaraud, Batisse au bord ou près de la rivière.

De ce bourg, de cette commune (on disait autrefois paroisse) pareils à tant d'autres, sans notoriété, sans particularités, si ce n'est que les paysages, la douceur, la qualité de la vie, l'harmonie en sont encore préservés, j'ai essayé de retracer l'histoire modeste.

Les ouvrages qui parlent de notre contrée ne citent que rarement et brièvement Clugnat. C'est que notre petit pays n'a connu que de loin sans doute les grands événements du passé et leurs répercussions. Les faits glorieux ou désastreux, le sensationnel sont donc absents des pages qui vont suivre. On y trouvera par contre les aspects de la vie quotidienne, les souvenirs ordinaires, cocasses ou attendrissants, des noms anciens mais pour la plupart toujours familiaux.

Pour effectuer ce travail, j'ai consulté les archives de la mairie et du presbytère ; les archives départementales de la Creuse, de la Haute-Vienne, du Cher, de l'Allier. J'ai utilisé divers ouvrages traitant de la Creuse et de son passé (ouvrages de M. Favone, de M. Chatreix, de M. l'abbé Dardy, de M. Aubrun, etc.). Madame Gallemard et M. Georges Rochat ont mis aimablement à ma disposition les notes de M. Charles Gallemard et du Dr Rochat. Je les en remercie vivement.

J'exprime aussi ma gratitude à toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser et répondre à mes questions : M^{me} Bonnabaud à Clugnat, M^{me} Desnoyers au Bartheix, M. Aimé Pradillon à La Faye-Chapon ; M^{me} Savignat, M. Marcel Clément et sa famille à Batisse ; MM. Bruneton, Beaujard, Thomazon, M. Yves Devige à Blaudeix, M. Bernard Sebaux, M^{me} Beaudron au Rudet, M^{me} Lucienne Pierron à Pouzeau.

Le résultat de mes efforts est un travail d'amateur que je vous demande de considérer comme tel, avec toute votre bienveillance pour moi et toute votre sympathie pour notre commune de Clugnat.

CLUGNAT A L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

La Creuse est riche en vestiges des époques préhistoriques et les découvertes y sont nombreuses et variées. Sa société archéologique est l'une des premières de France et le musée lapidaire de Guéret l'un des plus célèbres et des plus riches en haches polies, percuteurs, silex taillés tels que pointes de flèches, perçoirs, racloirs, scies, javelots, lames, etc...

Beaucoup d'agglomérations, de champs, de bois, de cours d'eau ont versé leur tribut à ce trésor et on cite les noms de La Forêt-du-Temple, Claverolles, Boussac, Fourneaux, Lavaveix pour les ateliers de taille, et du Puy de Gaudy, Saint-Germain-Beaupré pour les ateliers de polissage.

Clugnat ne figure pas à cet inventaire des richesses préhistoriques. On peut penser cependant, qu'en raison de son relief et de ses deux rivières, son territoire fut habité depuis les premiers âges. M. Certon, archéologue averti, qui fut instituteur au bourg durant huit années, pensa que des fouilles bien conduites amèneraient la découverte de nombreux témoignages : habitations, refuges, sépultures, armes, outils.

Ces fouilles sont-elles souhaitables ? Comme M. Certon, je pense que non et que la sagesse veut sans doute que nous nous contentions de ce qui est mis au jour par hasard. Car il est sûr qu'au cours des siècles les habitants ont trouvé qui une hache, qui une pointe de flèche ou un grattoir, un polissoir et dans l'ignorance de ce qu'ils tenaient les ont rejetés. On peut penser aussi que d'autres plus avertis ont fait les mêmes découvertes et les ont conservées. Mais à ma connaissance, tant dans les textes qu'au Musée de Guéret, rien n'a été signalé à ce sujet.

On peut retenir cependant pour cette époque à Clugnat, des souterrains refuges, assez nombreux semble-t-il. J'en ai personnellement vu un vers Jalesches, il en existe au Barteix. On en signala

un à M. Certon vers Ligondeix. Il eut le plaisir de le découvrir intact, préservé, avec ses banquettes taillées dans les parois et son trou d'aération qui servait aussi sans doute à guetter. Il le referma.

Voici les descriptions que M. R. Chatreix et le Dr Janicaud de Guéret ont donné de ces souterrains qui étaient sans doute les refuges des habitants en cas de danger ou par les grands froids. Et peut-être aussi des cachettes pour les réserves de nourriture :

En cas de danger les hommes se cachaient dans des souterrains dont l'entrée était soigneusement dissimulée. On en a découvert plus d'une centaine. Creusés dans le tuf, à une faible profondeur, ils comprennent généralement une ou plusieurs galeries étroites avec des niches latérales, aboutissant à une ou plusieurs grandes salles munies de banquettes et de cheminées d'aération. Il est difficile de les dater, car ils ont servi à toutes les époques troublées. On a trouvé des objets préhistoriques dans ceux de Langlard au Grand-Bourg et de Lavaufranche, des débris gallo-romains dans celui de Mortorat à Saint-Priest-la-Feuille.

M. R. Chatreix, *Histoire de la Creuse.*

... Cette partie sud comprenait deux chambres, la première à peu près ronde, la deuxième irrégulièrement ovale (3 m x 1,80 m) communiquant par une ouverture de 1,20 m de large ; les voûtes sont en plein cintre, leur sommet est à 1,20 m au-dessus du sol actuel de détrit et à 1,50 m au-dessous du sol du pré. La chambre ovale se termine par une sorte de cheminée à conduit carré de 0,20 m de côté qui était bouchée à 0,40 m du sol du pré... Ce souterrain est creusé dans le tuf granitique. Ses parois sont en partie érodées. Dans les points où elles sont bien conservées, on voit les traces de l'outil qui creusa le souterrain, les sillons parallèles... qui semblent avoir été faits par un pic de silex...

Dr Janicaud, *Mélanges archéologiques.*

CLUGNAT AU TEMPS DES GAULOIS

Au sortir des époques préhistoriques, environ douze siècles avant Jésus Christ, des envahisseurs venus de l'est arrivèrent dans notre région du centre. D'abord les Ligures, puis les Celtes appelés aussi les Gaulois. Ce qui donnera pour notre contrée un peuple au nom celtique : les Lémovices. Les peuples voisins étaient les Arvernes (Auvergne), les Bitturiges (Berry) et les Pictons (Poitou).

Ce sont là « nos ancêtres les Gaulois ». Aucune découverte officielle datant de cette époque n'a été signalée à Clugnat. Mais les Gaulois occupant le territoire de Clugnat vivaient comme leurs voisins et nombreuses sont les découvertes faites en Creuse qui nous renseignent sur le mode de vie de ces lointains ancêtres.

Ils vivaient dans des huttes à moitié enfouies dans le sol dont les traces ont été découvertes à Viersat, le Puy de Gaudy, Ahun, Chambon, Dun, etc. Ils se servaient de monnaies (Auzances, Bénévent, Bridiers, Montebbras, Marsillat).

Ils adoraient des divinités telles que Teutates, les déesses mères, les génies des forêts et des eaux. Ils se réfugiaient en cas de danger sur des hauteurs fortifiées, dans de vastes enceintes appelées oppidum (le Puy de Gaudy, Châteauvieux, Saint-Vaury, Toulx-Sainte-Croix).

Ils enterraient leurs morts très souvent dans des tertres artificiels appelés « tumulus » dont on a retrouvé un grand nombre dans le département. M. Certon a la certitude qu'un champ de tumulus existe vers Gadonneix.

Voici deux extraits de texte écrit par le Dr Janicaud, sur la religion et les légendes en Gaule :

...Le culte des déesses mères était très populaire... Cette croyance n'est pas encore totalement perdue : il y a 100 ans elle persistait partout. Les déesses mères étaient devenues les Matres, les Martes ; les Dames, les Demoiselles et surtout les Fades (en français : les Fées). Ces dernières ont fini par absorber toutes les autres dont les noms sont tombés dans l'oubli. C'étaient les génies des eaux, de l'air, des bois, des rochers qui vivaient généralement par groupe de trois, se cachant pendant le jour et sortant à la nuit tombante...

...A Chambon (ou à Bord-Saint-Georges ?) auprès du rocher de la Fade, jaillissaient autrefois d'importantes sources thermales qui guérissaient toutes les maladies des gens du pays. La grande Fade veillait avec amour sur ces eaux bienfaisantes. Un jour des étrangers survinrent dans la localité, des prêtres envoyés par l'évêque saint Martin. Ils brisèrent les statues des vieilles divinités gauloises ou romaines et prêchèrent un culte nouveau. Furieuse de cet abandon, la grande Fade donna un coup de pied si violent dans la roche que l'empreinte y resta. Aussitôt, les sources tarirent. Elles allèrent rejaillir à quelques lieux de là, à Evaux...

Dr Janicaud, *Les Fades*.

CLUGNAT A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

La période gauloise dura environ 700 ans. Puis vinrent les Romains, peuple de conquérants, d'administrateurs, de bâtisseurs, qui dominèrent la Gaule durant 500 ans environ.

Les Gaulois (et pour nous les Lémovices) luttèrent contre l'envahisseur romain aux côtés de Vercingétorix. Un combat eut lieu à Chanat, près de Saint-Georges-Nigremont. Vercingétorix, d'abord vainqueur à Gergovie, fut finalement défait à Alésia où un contingent de 10.000 Lémovices, le sixième de ses troupes, se battit et fut vaincu avec lui.

Les habitants du centre de la Gaule durent subir l'occupation romaine. Ils en comprirent vite la supériorité et finirent par accepter cette domination qui leur apportait l'ordre et la paix.

De nombreuses routes furent établies : les principales et les secondaires figurent sur la carte ci-après. Des routes transversales s'embranchaient sur les grandes voies et des chemins desservaient les fermes (villas) isolées.

Ces « villas », fermes ou métairies, étaient nombreuses aux abords des voies de communication. Les restes de quatre-vingts d'entre elles ont été découverts en Creuse : à La Cube, près d'Aubusson, au Grand-Bourg, à Guéret, Sannat, etc... Dans la commune de Clugnat, deux ont été signalées : une à La Faye-Chapon, l'autre à Poussanges. Des fouilles sont semble-t-il envisagées (renseignements fournis par M. Beghin de Malleret, archéologue). Ces bâtiments étaient construits en matériaux de la région et des tuiles courbes ou à rebord les recouvraient.

Il n'y avait pas encore de villages, les « villas » étaient les domaines de riches propriétaires qui groupaient autour d'eux de nombreux serviteurs. Les Gaulois ne pouvaient être réduits en esclaves.

vage, mais ils étaient attachés implacablement au domaine comme « colons » (ou tenanciers). Rares étaient les paysans vraiment libres.

Quelques petites agglomérations occupaient les carrefours, la proximité des sanctuaires et également les terrains à exploiter : bancs d'argile, minerais, carrières, etc... Il existait une population artisanale : potiers, charpentiers, menuisiers, maçons, bûcherons...

On a retrouvé de cette époque, des vaisselles d'argiles, des flacons, des carafons, des urnes funéraires en verre, des outils, des bijoux.

En matière de religion, les Gaulois gardèrent leurs dieux, mais ils adoptèrent aussi les coutumes religieuses des Romains. De nombreuses statues et statuettes de divinités romaines (Jupiter, Mercure, Vénus) ont été retrouvées.

Une lettre du conservateur du Musée de Guéret, datée du 22 juin 1988 nous apprend : *qu'un fragment de statuette, buste de Vénus anadyomède (Vénus sortant de l'onde), en terre modelée, fut trouvé à Batisse, commune de Clugnat. Époque gallo-romaine. Hauteur : 0,065, largeur : 0,045. Classé aux archives de Guéret sous le numéro 337.*

Dès les premiers siècles après J.C., les morts étaient incinérés, leurs cendres enfermées dans des urnes de verre ou de terre et celles-ci placées dans des coffres de granit appelés « ossariums ». On a retrouvé en Creuse un très grand nombre de ces coffres qui étaient souvent rassemblés dans des cimetières. Le Musée de Guéret possède une remarquable collection d'ossariums et d'urnes funéraires.

En 1920, un agriculteur de Châtre-d'en-Haut, M. Guillot qui labourait un champ appelé « champ de Raymond » découvrit une sépulture à environ 50 cm au-dessous de la surface du sol. *Cette sépulture était composée de deux blocs de granit superposés d'une hauteur totale de un mètre environ. L'ensemble avait l'aspect d'un cône à sommet arrondi. Dans la cavité du bloc inférieur se trouvait une urne à peu près sphérique, en verre bleuâtre, intacte, contenant de la terre mêlée à des débris d'ossements. Près de cette sépulture, le sol présentait des vestiges de constructions anciennes, des fragments de briques...* Toutes ces précisions nous sont données par une communication que M. le D^r Turquet adressa à l'époque à la Société Archéologique de la Creuse.

D'autres sépultures ont été découvertes sur le territoire de Clugnat, au Barteix, à Domeranges, etc... La partie inférieure de l'ossarium subsiste seule ; c'est dans la plupart des cas un bloc de pierre

grossier, avec ou sans bourrelet autour de la cavité, qui traité sans ménagements lors de sa découverte au cours de travaux des champs, a perdu son urne et son couvercle cône.

A partir du III^e siècle après J.C., les ossariums firent place à des pots de terre, des caisses de bois ou des coffres faits de pierres plates. On y ajoutait quelquefois une stèle sculptée à l'effigie du défunt ou un cippe, bloc de pierre rectangulaire, gravé d'inscriptions funéraires.

Le souvenir de cette époque gallo-romaine subsiste également à Clugnat, comme partout ailleurs dans les noms de lieux.

En 1158, on écrivait Cluniaco ; vers 1300 : Clunac, la terminaison « ac » à ce moment-là alterne quelquefois avec la terminaison « at ». Cette dernière, d'après le dictionnaire toponymique indiquait un lieu où subsistaient des vestiges gallo-romains. Au XIV^e siècle : Clunhac ; en 1436 : Clunacum ou Clugnacum ; en 1522 : Cluniac. A la fin du XVII^e siècle on écrivait : Clugniac ou Cluniac. Cette appellation viendrait du nom propre Clunius auquel fut ajouté, pour indiquer la possession, le suffixe « acum ». Ce qui signifierait : domaine, possession de Clunius. On peut donc penser que l'agglomération commença autour d'un domaine et de ses dépendances appartenant à un gallo-romain du nom de Clunius.

On retrouve le terme « villa », c'est-à-dire ferme, propriété, dans : la Villetelle, la Ville, et celui de castra, camp romain militaire dans Châtres-d'en-Bas et Châtres-d'en-Haut. Rouzier viendrait de rosa, la rose.

La période gallo-romaine s'étend sur environ cinq siècles. « La paix romaine » dura trois siècles environ, puis arriva le temps des barbares venus de l'est. le temps des « grandes invasions ».

LES GRANDES INVASIONS

Les envahisseurs qui déferlèrent sur la Gaule romaine à partir du III^e siècle s'appelaient : les Francs, les Alamans, les Burgondes. Les empereurs romains qui se succédèrent à cette époque essayèrent de rétablir la paix, l'ordre, la sécurité, mais vers 406 les Sèves, les Goths, les Vandales, les Alamans, eux-mêmes poussés par les Huns, envahirent le pays. Les populations retournèrent aux souterrains refuges. Après les combats, les cités dévastées n'étaient

plus reconstruites : on habitait les bois, les coins reculés. Le pays était appauvri, les bienfaits apportés par la civilisation romaine anéantis.

Au v^e siècle, le centre de la Gaule fit partie pour peu de temps du royaume Visigoths.

LA CIVILISATION MÉROVINGIENNE

Après la bataille de Vouillé, en 507, notre pays fait partie de l'empire franc. Puis pendant 250 ans, durant des guerres incessantes, il dépendra du royaume de Neustrie puis du royaume d'Austrasie.

On doit à Brunehaut, reine d'Austrasie, quelques années de paix : on répara les anciennes voies romaines, on traça de nouvelles routes. Puis en 732, notre région fut traversée par des bandes de Sarrasins vaincus à la bataille de Poitiers.

Le pays était alors peu peuplé et Evaux était, semble-t-il, la seule ville.

De cette époque datent des sépultures qui ont été découvertes en maints endroits (Ahun, Guéret, La Forêt-du-Temple). Clugnat est également souvent cité. Il s'agit de sépultures à sarcophages.

Du v^e siècle, il n'en existe qu'un petit nombre : à Glénic et à Clugnat. Ces sarcophages étaient en granit, rectangulaires, à parois épaisses (0,12 à 0,15) et couverts de dalles à deux versants.

A partir du vi^e siècle, ils sont rétrécis aux pieds.

Du vi^e au viii^e siècles, ils sont souvent en pierre calcaire (Toulx-Ste-Croix, Crozant, Nouziers, Clugnat) et à nouveau quelquefois de forme rectangulaire, mais avec des parois plus minces que ceux du v^e siècle (Clugnat). D'autres étaient faits de briques plates jointoyées (Clugnat, Toulx-Ste-Croix).

Ces précisions nous sont données par une communication faite à la Société Archéologique par M. R. Chatreix dans son *Histoire de la Creuse*. M. Chatreix ajoute : *tous ces sarcophages contiennent un vase à eau bénite en terre grossière ou en verre plissé ainsi qu'une pièce de monnaie contenue dans une tirelire.*

Car la religion chrétienne avait fait son apparition, à une date imprécise, prêchée par saint Martial dont on dit qu'il aurait été envoyé de Rome pour évangéliser la Gaule. Selon la tradition, il aurait commencé ses prédications à Toulx-Sainte-Croix.

A deux reprises, en 1922 et 1930, M. le D^r Rochat signala à la Société Archéologique la découverte de plusieurs de ces sépultures :

...Dans la cours de la ferme de M. Jannet et dans un endroit tout proche de l'ancien cimetière Saint-Jean, dans la partie de Clugnat qui dépendait autrefois du Berry... un sarcophage taillé dans une pierre étrangère au pays, calcaire de teinte gris jaunâtre, très friable, analogue à la pierre des cercueils trouvés à Toulx, ...en procédant à l'isolement du cercueil l'ouvrier en a trouvé un autre de même nature, malheureusement brisé... »

...Dans mon jardin à Clugnat, à 80 cm du sol... une tombe direction ouest-est formée de moëllons divers... nombreux morceaux de briques... l'ouvrier qui fit cette découverte avait mis à jour en 1869 plusieurs tombes identiques... à diverses époques d'autres sarcophages avaient été découverts dans le même terrain, tous rectangulaires et taillés en granit du pays. On en voit d'ailleurs encore un à demi enterré au centre de la place Saint-Jean... »

Et M. le D^r Rochat ajoutait que de telles sépultures avaient été découvertes éparées sur un territoire d'environ 6 hectares.

Signalons, pour le déplorer, que de tous ces sarcophages mis au jour à Clugnat, aucun à ma connaissance n'a été conservé et préservé.

J'emprunte à M. Aubrun, auteur d'un ouvrage sur *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XI^e siècle*, les renseignements suivants concernant les églises de Clugnat : *la chapelle Saint-Jean et le souvenir d'un vocable à Notre-Dame font penser à un groupe baptismal antique. Car ce qui caractérise l'église paroissiale mérovingienne, c'est qu'elle est la seule à posséder dans son voisinage immédiat, un baptistère qui est toujours sous le vocable de saint Jean-Baptiste - ...au VIII^e siècle le baptême des enfants se serait généralisé.*

Baptêmes qui furent donnés d'abord dans d'antiques piscines, puis dans des cuves. Ces cuves (VIII^e IX^e s.) se rencontrent fréquemment dans les églises limousines. Elles comportaient au fond un système d'évacuation de l'eau. Un tel orifice, une fois obstrué, ces cuves ont été transformées en bénitiers.

A Clugnat, deux cuves présentent ces caractéristiques :

— la vasque octogonale à pans inégaux, 4 et 4, qui sert actuellement de bénitier sous le porche de Saint-Martial. Sous le ciment dont on a recouvert son fond creusé en arrondi se cache sans doute un orifice évacuateur (fut-elle apportée à Saint-Martial lorsque fut démolie la chapelle Saint-Jean ?) ;

— le baptistère rond, encastré dans la jolie niche du mur de l'église, présente, bien visible, cet orifice bouché au ciment.

M. Yves Calinaud dans sa communication sur *Les vigueries carolingiennes*, écrit, parlant du « Boussaquois » : *il semble qu'on puisse restituer ici des paroisses mérovingiennes : Toulx-Sainte-Croix, Domeyrot, Clugnat, Jalesches, Ventenat et la pointe sud-est de Malheret*. Ces localités formaient, pense M. Calinaud, une grande paroisse appelée viguerie dont l'église mère était Toulx-Sainte-Croix.

De tout ce qui précède nous pouvons donc conclure que le territoire de Clugnat fut très tôt christianisé. M. Aubrun a écrit d'ailleurs : *l'allure générale de la paroisse suggère une grande ancienneté*.

Nos ancêtres menaient à l'époque mérovingienne une vie rurale, sous le régime de la grande et de la petite propriété. Les « villas » comprenaient souvent de très nombreux hectares ainsi exploités : une partie était la réserve du propriétaire, l'autre partie consistait en tenures (ou manses) dont chacune était cultivée par une famille de colons. En dehors des « villas » la propriété morcelée appartenait à des paysans libres. On vivait confortablement et même luxueusement sur les grands domaines et misérablement sur les petites exploitations.

LA CIVILISATION CAROLINGIENNE

La dynastie carolingienne supplanta les souverains mérovingiens vers l'an 700. L'époque mérovingienne fut marquée par des guerres acharnées entre les rois francs et les ducs d'Aquitaine. Le règne de Charlemagne ramena une paix relative. On éleva quelques églises ; la pierre remplaça le bois. Ces églises ont disparu, mais on retrouve leurs traces dans les églises qui les ont remplacées : Croze, Evaux, Mazeirat, Moutier-d'Ahun par exemple.

Le christianisme avait peu à peu gagné les campagnes. La foi était grande. Des ermites vivaient dans des lieux sauvages ; des religieux, aidés par de nombreux dons fondaient des monastères : à Chambon, Moutier-d'Ahun. La viguerie de Toulx-Ste-Croix avait été scindée en deux groupes carolingiens Toulx avec Domeyrot et Saint-Sylvain-sous-Toulx et Clugnat - Jalesches.

Au x^e siècle, l'agriculture était encore rudimentaire. Les cultures se faisaient souvent à la main et les rendements étaient médiocres. La population vivait misérablement au rythme des travaux des champs. Il y avait des landes, des friches, de vastes forêts... Les conditions de vie étaient extrêmement précaires : peste, famines, autorité pesante des chefs d'exploitation sur les petits propriétaires...

Après la mort de Charlemagne, les troubles et les querelles entre les Aquitains et les Princes Carolingiens reprirent de plus belle : *cependant, nous dit M. Chatreix, les Normands ravagent le Poitou et poussent une pointe en Limousin. Quelques unes de leurs bandes ont pu pénétrer jusque dans notre région.*

L'autorité royale s'affaiblissait. De grands vassaux puissants possédaient les grands et les petits fiefs. Aux abords de l'an mil, commença la féodalité.

Clugnat (Cluniaco) a traversé ce premier millénaire durant lequel dominèrent largement les périodes noires. On peut penser que notre petit pays fut peut-être moins éprouvé que d'autres contrées plus exposées. Mais les misères de cette époque ne lui furent certainement pas épargnées. Aucun texte, à ma connaissance, ne rend compte de ces souffrances, mais on peut les imaginer : les pillages, les tueries, les épidémies, la faim, la peur...

AU TEMPS DES SEIGNEURS

L'autorité des derniers rois carolingiens était ruinée ; les grands seigneurs : ducs, comtes, etc... qui représentaient leurs souverains, devinrent peu à peu indépendants et puissants. Ils continuèrent cependant à considérer le roi comme leur suzerain, à lui rendre « foy et hommage », mais dans bien des cas, ces gestes étaient de pure forme.

Le royaume était partagé en trente états : les grands fiefs, eux mêmes divisés en fiefs moyens et ceux-ci en petits fiefs. C'était là toute une hiérarchie.

Au X^e siècle, notre région se trouva morcelée en quatre fiefs importants : la vicomté d'Aubusson, la vicomté de Bridiers, la seigneurie de Chambon (Combrailles) et enfin, le comté de La Marche.

Le comté de La Marche comprenait deux parties : la Basse Marche (Haute-Vienne) et la Haute Marche où se trouvait Clugnat, plus exactement une partie de Clugnat, l'autre partie étant en Berry.

Les grands seigneurs féodaux, les comtes de La Marche, les ducs d'Aquitaine, les Montgommery se disputaient âprement les territoires et soutenaient les uns contre les autres des guerres incessantes.

Les comtes de La Marche jouaient un rôle actif. Finalement le comté fut rattaché au domaine royal (XIV^e s.) ; il n'eut plus alors qu'une indépendance relative sous des seigneurs de sang royal : les Armagnacs, les Bourbon-Montpensier, les Bourbon-Beaujeu, etc...

LES SEIGNEURS ET LES PAYSANS

A la fin du X^e siècle, les seigneurs qui combattaient, qui protégeaient leurs biens et leurs paysans, qui faisaient défricher et assainir le pays, construisaient pour leur sécurité des mottes féodales, c'est-à-dire des tertres artificiels protégés par des fossés et des palissades et surmontés d'une tour en bois (vestiges de Bridiers, de Drouilles).

Au XI^e siècle et au XII^e siècle des donjons de pierre, carrés, remplacèrent les tours de bois (à Boussac, Aubusson par exemple).

Le seigneur possédait le sol, il était le seul maître. Selon les anciennes coutumes, ses propriétés se divisaient en deux parties : la réserve, qu'il exploitait lui-même et les manses ou tenures qui étaient de petites exploitations travaillées par les « hommes du seigneur », c'est-à-dire les serfs appelés aussi « vilains ».

Ce droit était accordé aux serfs en échange de redevances soit en argent, soit en nature : corvées, arbans, journées de travail, vinades... Les serfs dépendaient entièrement du seigneur, mais peu

à peu ce dur régime fut transformé : les conditions d'exploitation des tenures ne furent plus entièrement « à la volonté du seigneur », elles furent codifiées. A côté des « hommes du seigneur », il y avait également des vilains de condition libre.

Ces coutumes étaient celles, à quelques différences près, de tout le royaume. Elles étaient valables pour notre région, donc pour Clugnat.

L'ÉGLISE AU MOYEN-AGE

Lorsque commença le second millénaire, notre pays était totalement christianisé et le rôle de l'église, pour le spirituel et le temporel, était prépondérant.

Au milieu des violences, des souffrances, le clergé essayait de maintenir un peu de civilisation, de combattre la rudesse des mœurs. Il représentait l'ordre.

Des églises, des monastères furent construits en grand nombre. L'Ordre de Cîteaux (St Bernard) fonda cinq abbayes : Bonlieu à Peyrat-la-Nonière, le Palais près de Bourganeuf, Aubignac à Saint-Sébastien, Prébenoît à Bétête, Aubepierre à Nouzerolles. L'archevêque de Bourges, Roger Le Fort des Ternes fonda l'important prieuré des Ternes (ordre des Célestins).

Des églises du XI^e siècle, il ne reste presque rien (clocher d'Evaux, chapiteaux réemployés). Par contre les églises du XII^e siècle sont nombreuses. Parmi les plus importantes : Bénévent, Chambon, La Souterraine. Viennent ensuite Malval, Nouziers, Toulx-Sainte-Croix, Evaux, Bourganeuf. Enfin les petites églises romanes rurales comme celle de Clugnat.

Ces constructions étaient menées à bien grâce aux donations, aux largesses octroyées le plus souvent par les seigneurs : comtes de La Marche, barons de Malval, vicomtes d'Aubusson...

Le granit, matériau du pays, pierre dure, difficile à travailler est employé. Les sculptures sont rares : feuillages, fruits, entrelacs, animaux, visages.

Les ordres militaires, Templiers et Hospitaliers possédaient en Marche plusieurs établissements dont Blaudeix, Lavaufanche. Les

moines contribuaient à développer l'agriculture ; les monastères étaient des fermes modèles autour desquelles naissaient des villages.

Cette époque, du XI^e au XIII^e siècles, fut celle des croisades. Des seigneurs marchois se « croisèrent ». Ils furent certainement suivis par des éléments de la population.

Nous avons vu qu'au début du Moyen-Age, aux époques mérovingiennes et carolingiennes, l'agglomération de Clugnat était appelée « paroisse ». Reportons-nous aux écrits de M. l'abbé Dardy pour être renseignés sur les paroisses et leur administration :

... Depuis le v^e siècle le nom de paroisse s'applique plus particulièrement à l'ensemble des fidèles qui se réunissent dans une église pour assister à la messe et aux offices religieux. Mais pour que les fidèles puissent former une paroisse, il faut avant tout qu'ils aient une église. Il faut ensuite que cette église soit munie de tous les objets nécessaires au culte divin, tels que autels, vases sacrés, ornements sacerdotaux, etc. Il faut enfin qu'un prêtre soit attaché à cette église pour y célébrer les saints mystères et qu'il trouve auprès des paroissiens les ressources nécessaires pour sa subsistance... Le prêtre ainsi placé à la tête de la paroisse pour donner aux fidèles les secours de la religion, ne tarda pas à être désigné par le nom qu'il porte encore aujourd'hui : on l'appela « curé » du latin curatus qui veut dire prendre soin, parce qu'il prend un soin particulier des âmes de ses paroissiens dont il est le chef spirituel...

... Cependant l'administration de la paroisse n'était pas une fonction purement spirituelle ; elle avait sous certains rapports, des intérêts temporels. Le curé devait, en effet, se procurer les ressources nécessaires pour les réparations de l'église, pour l'entretien des objets du culte, pour l'établissement des cimetières. Ces ressources étaient fournies en partie par les revenus de la Fabrique, bien modiques à cette époque (le mot Fabrique est employé pour indiquer l'administration des revenus d'une église paroissiale). Si les dépenses à faire étaient trop considérables, elles devaient être supportées par les paroissiens. Il fallait donc qu'ils eussent eux-mêmes une part dans cette administration. Ils y étaient représentés par le syndic-fabricien dont les attributions avaient quelque rapport avec celles du maire qui est maintenant à la tête de chaque commune. Le syndic-fabricien était chargé de défendre les intérêts de la paroisse et de veiller, de concert avec le curé, à la conservation de l'église et de tous les biens qui en dépendaient... Le syndic-fabricien était nommé par le suffrage des habitants de la paroisse... au jour indiqué, les paroissiens, après avoir assisté à l'office divin, restaient groupés devant la porte de l'église. Quand le son de cloche avait annoncé

l'ouverture de la réunion paroissiale, les chefs de famille désignaient de vive voix celui d'entre eux qu'ils jugeaient le plus capable de remplir les importantes fonctions de syndic... Le syndic-fabricien entrait immédiatement en exercice pour trois ou cinq ans. Mais il pouvait être réélu plusieurs fois de suite. Aussi n'était-il pas extraordinaire de rencontrer des syndics en charge depuis vingt-cinq ou trente ans. Les syndics-fabricsiens avaient entre autres privilèges celui d'être inhumés dans l'église.

... La paroisse reconnaissait l'autorité du curé nommé par l'évêque et celle du syndic-fabricsien qu'elle s'était choisie elle-même. Mais les habitants étaient directement consultés dans les affaires intéressant toute la paroisse et prenaient part aux délibérations publiques. Ses assemblées populaires se tenaient sur la place, devant la porte de l'église à l'issue de la messe ou des vêpres.

Abbé DARDY, Ajain.

CLUGNAT DU XI^e AU XV^e SIÈCLES

Sur ces cinq siècles, et malgré mes recherches, je n'ai trouvé à ce jour aucun texte concernant Clugnat. Le nom de la paroisse est quelquefois cité, sans plus. Que pouvons-nous en dire ?

Ses habitants, paysans, serfs, artisans, notables vivaient sous la domination des seigneurs et de l'église et sous leur protection aussi, ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents.

Les deux églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martial, avec leurs cimetières avaient remplacé vers le XII^e siècle sans doute les édifices anciens qui dataient peut-être des premiers temps de l'évangélisation.

Il y avait autour de Clugnat plusieurs petits fiefs dont on peut penser que les seigneurs habitaient des mottes féodales ou des constructions rudimentaires qui devinrent par la suite des manoirs ou châteaux plus ou moins fortifiés : La Boissatte, Batisse, Le Cloux, Rouzier, Le Theix et peut-être La Villetelle. Le château des Moneyroux existait déjà : en 1373, un texte relatant l'« aveu » fait au comte de La Marche cite *le chatel des Mosverons et toutes les terres et appartenances d'icelui.*

De ces deux églises et de ces châteaux, nous essaierons de retracer l'histoire en leur consacrant de prochains chapitres.

Nous avons dit que les croisades eurent lieu du XI^e au XIII^e siècles. Si grandes étaient alors la foi et la ferveur religieuses chez les nobles et les petites gens qu'on peut considérer comme certain que des croisés partirent de Clugnat et des villages et se joignirent à ceux, qui venant du nord de la France, faisaient étape aux commanderies toutes proches de Lavaufranche et de Blaudeix.

On peut penser aussi que des paroissiens de Clugnat partirent, au péril de leurs vies, pour le célèbre pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne. Lorsqu'ils revenaient, on les appelait les « Jacquets ».

Au XIV^e et au XV^e siècles, la Marche eut à subir les répercussions de la guerre de 100 ans. M. R. Chatreix cite le passage suivant : *... le pays marchois ne peut en aucune manière être considéré comme particulièrement touché par la guerre de 100 ans. A l'écart des grandes voies de communications, il n'a connu que des escarmouches locales, quelques coups de main sans grandes conséquences alors que telle région voisine était au même moment mise à feu et à sang... Cependant les forts de Felletin, Sermur, les villes d'Auzances et d'Évaux furent occupées. La Souterraine eut une garnison anglaise. Le pays fut accablé d'impôts pour mettre en état les forteresses, payer les rançons des prisonniers et éloigner la soldatesque (les routiers) qui ravageaient les contrées...*

Et M. l'abbé Dardy, s'appuyant avec prudence sur la tradition locale rapporte que : *vers le milieu du XIV^e siècle, c'est-à-dire entre 1355 et 1368, les Anglais ravagèrent la Marche à diverses reprises, brûlant les moissons, ruinant les habitations et détruisant les châteaux... D'après la tradition, les Anglais auraient assiégé le château d'Ajain et l'auraient même détruit en partie...*

Les Anglais arrivèrent-ils jusqu'à Clugnat ? Aucun texte ne le rapporte et la tradition locale, s'il y en eut une, n'est pas arrivée jusqu'à nous. Mais nul doute que la paroisse eut à subir les conséquences de ces désordres : au moins les levées d'impôts et la peur que suscitaient les nouvelles arrivant d'Ajain ou de tout autre lieu.

CLUGNAT AU XVI^e SIÈCLE

Le XVI^e siècle fut celui des guerres de religion. Un mouvement religieux au début du XVI^e siècle brisa l'unité catholique : ce fut la Réforme. La religion protestante en est issue et La Marche fut l'un des seuls pays du Centre où elle fit de nombreux adeptes : des nobles, des marchands, de simples gens.

Le seigneur de Saint-Germain-Beaupré, Gabriel Foucault, Louis Chasteignier gouverneur de La Marche devinrent protestants. L'exemple du juriconsule Pardoux Duprat encouragea de nombreux aubussonnais à se convertir. On vit des protestants à Felletin, La Souterraine, Guéret.

La guerre fit rage en Marche : l'abbaye d'Aubepierre fut détruite, les titres et les papiers de l'église de Grand-Bourg brûlés, l'abbaye de Bénévent incendiée, le château de Saint-Germain-Beaupré dévasté. Des batailles eurent lieu à Ahun, La Chapelle-Taillefert, Pontarion où les protestants furent vaincus. Mais ils s'emparèrent du château du Maslaurent près de Felletin et la garnison fut passée au fil de l'épée. Puis ils prirent les châteaux de La Borne, de Glénic, d'Ajain, de Jarnages, de Châtelus-le-Marcheix. La ville de Gouzon fut démantelée, celle de Chénérailles se rendit après un siège de huit mois (1592). Il y eut des troubles à Guéret, une défaite des Ligueurs (catholiques) à Pionnat...

Le pays fut dévasté, les villes pillées, le commerce et l'industrie anéantis. Les villages n'étaient plus que ruines, les champs en friche, les châteaux, les abbayes détruits.

Y eut-il des protestants à Clugnat ?

La Société de l'Histoire du Protestantisme Français, en réponse à ma question, précise dans sa lettre du 25 mars 1988 : ... *nous n'avons point de documents concernant Clugnat. Il n'y a point eu, à notre connaissance, d'église réformée en ce lieu. J'ai consulté en outre deux ouvrages : Le Protestantisme en Marche de F. de Schickler et L'Histoire de la Réforme au XVI^e et XVII^e siècles*

d'A. Leroux qui n'apportent l'un et l'autre aucun témoignage à ce sujet. Boussac, si j'ai bien vu n'y est pas cité, ce qui tendrait peut-être à prouver que cette partie de la Haute-Marche eut relativement moins d'épreuves.

Mais il est sûr cependant que Clugnat, aux récits des batailles, des pillages et des tueries si proches, n'échappa pas à la peur. Par exemple en ce cas : ... *dès le commencement du mois d'août, une troupe de 600 hommes traînant à sa suite trois pièces de canons vint mettre le siège devant Châtelus (1)... Châtelus présentait deux points de défense assez forts, l'église et le château... la garnison du château put encore tenir deux ou trois jours, à la fin accablée par le nombre elle se rendit. Les royalistes devenus maîtres de la place se hâtèrent de démolir le château pour empêcher les Ligueurs de s'y établir de nouveau...*

Abbé Dardy, *Histoire d'Ajain*.

Et cet autre événement, cité par J. de Cessac, dont la rumeur un peu plus lointaine dut cependant bien atteindre Clugnat : ... *le 16 juin 1569, la 7^e compagnie envoyée par notre Saint Père le Pape en Italie... 15.000 hommes passèrent par Lépaud et firent « fornication » de vin dès le pays de Combrailles parce que la dite compagnie de 15 à 16.000 hommes italiens et romains soudoyés par ledit Saint Père le Pape et allait contre l'amiral de Coligny, ennemi de la France...*

Comme on sait, le protestantisme fut durement réprimé. Le souvenir des guerres de religion se perpétua. La révocation de l'Édit de Nantes amena de nouvelles répressions contre les protestants (1685). En 1788, le roi Louis XVI rappelait l'Édit de son aïeul Louis XIV : *Edit du Roy concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique... Donné à Versailles au mois de novembre 1787... enregistré par le Parlement le 29 janvier 1788*. Ce qui motivait un texte de quinze pages.

De ce fait, lorsque le Seigneur des Monneyroux nommait les juges, les procureurs, les huissiers, les sergents de sa Justice, il s'assurait auparavant « de la capacité, religion catholique et romaine » du candidat. Exemple : nomination en 1763 de Jean Bier-nois à la charge de sergent.

A la fin du xix^e siècle, on tenta d'implanter en Creuse, parfois avec succès, la religion protestante. Des prédicateurs tinrent des réunions à Clugnat, ce que le curé de l'époque, l'abbé Lagrange ne manquait pas de dénoncer avec force.

1. Il s'agirait, semble-t-il, de Châtelus-le-Marcheix.

CLUGNAT AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLES

Pour parler de ces deux siècles, qui furent le temps des rois absolus de Louis XIII à Louis XVI, nous disposons, contrairement aux époques précédentes, d'une bonne documentation : cahiers paroissiaux de 1643 à 1792, quelques archives notariales, archives (abondantes) de la justice des Monneyroux, fragments de textes divers concernant la paroisse. Les uns déposés aux archives départementales de la Creuse, les autres à la mairie.

Clugnat, au XVII^e et au XVIII^e siècles était l'une des 296 paroisses du diocèse de Limoges, lesquelles étaient à peu près semblables à nos communes actuelles.

Ainsi que nous l'avons dit, citant l'abbé Dardy, la paroisse était placée sous l'autorité spirituelle et temporelle du prêtre, nommé par l'évêque, assisté d'un ou plusieurs vicaires et aidé dans sa tâche par le conseil de fabrique. A la tête de ce conseil, le syndic-fabricien désigné par les habitants de la paroisse pour les représenter et défendre leurs intérêts.

Comment administrait-on cette paroisse ? Quels étaient ses revenus, quelles étaient ses dépenses ?

Les revenus portaient le nom de « bénéfice » et le prêtre celui de « bénéficiaire ». En premier, venait ce qu'on appelait « le fond », c'est-à-dire des biens immobiliers dont était tirée une partie des ressources de la cure. A Clugnat, le « fond » était constitué de quelques parcelles de terres : le pré de Saint-Jean, le pré des Haies, le pré de la Vigne et celui du Jardin, plus deux patureaux, deux champs et un jardin qui fournissaient légumes, céréales, foin et paille.

Venait ensuite la dîme, c'est-à-dire la dixième partie des récoltes des paysans. Les menues dîmes : laine, volailles, légumes, fruits, œufs et les grosses dîmes : céréales, orge, blé, froment, seigle, blé noir.

Chaque année le prêtre établissait minutieusement les états de la dîme en tenant compte des « novalis », c'est-à-dire des terres nouvellement mises en valeur. Les paroissiens étaient tenus à l'exactitude, sous peine de sanctions. Il existe aux archives départementales plusieurs engagements signés devant notaires, à la demande de l'abbé Goumet. Ainsi, en avril 1772, Léonard et Silvain Lami, laboureurs à Doméranges, s'engagèrent-ils *conjointement et solidairement de payer audit sieur Goumet sçavoir les poulets à la première requeste et volonté, lesdits poulets bons à chaponner, le blé, la paille et l'argent au jour et feste de St Michel prochain...* Cet acte fut passé en l'étude de M^e Cambret, notaire royal pour la Marche et le Berry. Il se terminait par une formule, celle de la menace de voir saisis en cas de non paiement leurs biens meubles et immeubles.

En 1790, l'abbé Delachenal établit (sans doute pour la dernière fois car la révolution était en marche) l'état de la dîme, lequel recouvre plusieurs pages du cahier paroissial. Les produits du « fond » y sont calculés ainsi que les dîmes des villages, augmentées pour la plupart des dîmes sur les « novalis ». Le foin, la paille y sont estimés en charrois ; le froment, le blé en quartes, quartelées, setiers mesures de Jarnages ou de Boussac. Ce qui traduit en argent donnait des livres et des sols.

À l'article 5, sont énumérées les charges du « bénéfice ». Entre autres : *...une rente annexe de 8 setiers mesures de Jarnages que « le bénéfice » doit à la commanderie de Blaudeix qui, à 6 livres le setier forment la somme de 48 livres...* Viennent ensuite : la pension du vicaire (350 livres) payée par le curé ; la taxe des décimes comme bénéfice régulier pour péché originel (144 livres) ; les réparations du chœur dont le curé paie une portion estimée, « l'un portant l'autre » à 30 livres, etc...

Le prêtre bénéficiait aussi des offrandes des fidèles. Ainsi l'abbé Tourniol en 1721 écrivait : *le jour de la fête de St Jean Baptiste, on a reçu trois agneaux d'offrandes, plus un sac à linge et les petits linges qui plient la laine des offrandes il y en a pour près de 60 livres, plus il y a 5 livres un sac de deniers et de liards d'offrandes qui ont été employés à payer la différence que j'ai faite aussi bien que l'argent d'un petit enterrement et de 25 sols de 5 actes de baptêmes et de 15 sols de la publication de bans de mariage...*

Les cérémonies religieuses, baptêmes, mariages, sépultures étaient bien sûr sources de revenus.

Mais comme nous l'avons vu sur l'état de la dîme de 1790, le bénéfice avait ses charges : outre le salaire du vicaire et la taxe sur les décimes (égale au 12^e des revenus de la cure), il y avait

Cet ouvrage est le bilan provisoire des longues recherches effectuées par Janine RAPINAT pour renouer, avec ses manques inévitables, le fil conducteur de l'histoire de la commune de Clugnat et ses environs, avec les principales familles et témoins qui l'ont animée, au travers notamment des villages et de lieux-dits de : La Barre, Le Bartheix, Le Breuil, Batisse, Brosse, La Boissatte, Bussière, Chatres d'en Haut, Chabres d'en Bas, Le Cloux, La Couture, Le Courtieux, Doméranges, Doulon, Estables, La Faye-Chapon, Gadoneix, Le Grand Mont, Le Grand Fréneix, Georges, Les Gigots, Les Forges, Ligondeix, Le Mazeau, Les Monneyroux, Les Monceaux, Le Moulin du Cloux, Noizat, La Petite Faye, Le Petit Aigu, Le Petit Fréneix, Pouzeau, Poussanges, Poussangette, Pradelette, La Pignolle, Le Petit-Mont, La Riberolle, Rouzier, La Sagne au Pieu, Télines, La Villetelle, La Ville, Villaraud.

éditions



VERSO

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

